

CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

N° 70/2016-2021 – Demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement et au compte des investissements 2020

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission des finances chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le 31 août 2020 à 19h30 dans la salle Sorge du bâtiment administratif.

Elle était composée de :

M.	Ronald	Moraz	CDC	Président
Mme	Caroline	Albiker Pochon	CDC	Membre
M.	Aleksandar	Radic	CDC	Membre
M.	Claude	Dusserre	CDC	Membre
M.	Pascal	Gruffel	ROLC	Membre
M.	Guy-Paul	Bosson	ROLC	Membre
Mme	Corinne	Bonvin Jelmini	PS	Membre
M.	Olivier	Ramel	PS	Membre
Mme	Oriane	Sarrasin	PS	Membre
Mme	Béatrice	Gitera	PS	Suppléante
M.	Roberto	Francioli	CDC	Suppléant
M.	Laurent	Modoux	ROLC	Suppléant (excusé)

La Municipalité était représentée par Monsieur Stéphane Rezso, Syndic, accompagné de Madame Véronique Bruchez, boursière.

Nous les remercions de leur présence ainsi que pour les réponses aux questions qui leur ont été posées.

Introduction

- 1) Rappel
- 2) Covid 19
- 3) Comptes de fonctionnement
- 4) Comptes d'investissement
- 5) Conclusion

Ci-après, nous vous résumons les commentaires et remarques de la Commission en relation avec les objets cités ci-dessus.

1.0 Rappel

Conformément au Règlement communal, la Municipalité a présenté le détail des crédits complémentaires au budget de fonctionnement et au compte des investissements 2020.

A titre indicatif et en principe, la Municipalité a décidé de faire figurer dans son préavis tout crédit complémentaire aussitôt que la somme dépasse CHF 1'000.00.

Budget de fonctionnement :

Total des charges complémentaires **./. CHF 125'100.00**

Augmentation des produits nets **CHF 640'100.00**

Compte des investissements :

Total des investissements complémentaires **./. CHF 120'000.00**

2.0 Covid 19

Contre toute attente, la période durant laquelle la population a été confinée n'a pas provoqué de charges supplémentaires au niveau des comptes communaux (exception faite aux produits et matériels destinés aux mesures d'hygiène).

Les répercussions négatives de cette pandémie se verront à partir de l'année prochaine. Le budget 2021 présenté par la Municipalité en tiendra forcément compte.

3.0 Comptes de fonctionnement

3.1 Rappel

Les comptes figurant à l'Annexe I du préavis ont été parcourus en séance.

3.2 Commentaires sur le détail des comptes

350.3669 Remise de loyers commerciaux (pandémie coronavirus) – CHF 9'400.00

712.3669 Remise de loyers commerciaux (pandémie coronavirus) – CHF 3'400.00

Ces remises portent sur une durée de 2 mois. Seuls 3 commerces dans la Commune ont profité de cette remise.

351.3141 Entretien bâtiment – CHF 25'000.00

En raison aux nombreuses déprédations constatées autour du bâtiment administratif de Chisaz, la Municipalité a décidé de mettre en place un système de vidéosurveillance pour réduire voire supprimer ce type de délits.

4.0 Comptes d'investissement

4.1 Rappel

Ce crédit complémentaire est en lien avec le préavis 18/2016-2021 Demande de crédit d'étude pour l'aménagement du parc de la Mèbre.

4.2 Commentaires sur le détail du compte

311.5090.722 Parc d'agglomération la Mèbre, projet d'ouvrage

Cette somme porte notamment sur l'étude d'un réaménagement des terrains qui permettrait de fonctionner comme bac de rétention en cas de crues exceptionnelles provoquées par la rivière.

5.0 Conclusion

Les chiffres portés dans ce préavis n'appellent pas de commentaires particuliers.

La Commission ne peut relever que sa satisfaction en regard du peu de crédits complémentaires présentés dans ce préavis.

Elle est d'autant plus satisfaite de constater que les recettes supplémentaires estimées à CHF 640'100.00 couvrent largement les dépenses non budgétisées.

Prise de position de la Commission des finances

Au vu de l'exposé ci-dessus, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis 70/2016-2021, tel que présenté par la Municipalité.

Le Président rapporteur



Ronald Moraz